

# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE N° 2

Mardi 22 mars 2022

**Présents** : Mmes Dumas, Lidy-Brunner, Gehin, Schreck, Hermann, Bendali, Mechali,

Dutilloy, Behe, Cabeza, Ledeur, Monpiou, Steiblé, Bongur, Heimlich, M Saccoccio, Agnese, Ruso, (Professeur des écoles), Mmes Kilhofer, Meyer, Vasner, Very, M Spadi (parents élus PEEP et FCPE) Mme Ettlin (responsable périscolaire), Mme Menudier (mairie de Lutterbach) et M Ruetsch (directeur)

**Excusés** : M Neumann (mairie de Lutterbach) et Mme Guth (FCPE), Mme Braun (Responsable périscolaire).

- 1) Accueil du conseil d'école et bienvenue aux différents membres du conseil
- 2) Désignation du secrétaire de séance : Mme Steiblé (Professeur des écoles)
- 3) Point sur le protocole sanitaire du 14 mars

## POINT SUR LE PROTOCOLE ECOLE

- Depuis le 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera **au niveau 1 / niveau vert** pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires du territoire national.
- Ce passage au niveau 1 implique notamment :
  - o la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
  - o la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives ;
  - o les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.Le passage au niveau 1 implique également la fin de l'obligation du port du masque en intérieur de l'école élémentaire
- Le port du masque demeure obligatoire dans les transports publics ainsi que dans les transports scolaires pour tous les enfants à partir de 6 ans.

## QUE SE PASSE-T-IL POUR LES ELEVES « CAS CONTACTS A RISQUE » DANS UNE ECOLE OU UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE ?

- Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves, tous les élèves de la classe sont considérés comme contacts à risque, sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque. Dans la mesure du possible, les contacts à risque sont recherchés en dehors de la classe (par exemple les élèves d'une autre classe déjeunant à la même table que le cas confirmé). Il appartient au directeur d'école de prévenir les responsables légaux des élèves concernés qu'à la suite de la détection d'un cas confirmé, leur enfant peut poursuivre l'apprentissage en présentiel sous réserve de réaliser une surveillance par autotest à J2. Cette possibilité est ouverte à tous les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Les élèves de la classe (et ceux identifiés comme contacts à risque en dehors de la classe) poursuivent leur apprentissage en présence et réalisent un autotest 2 jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact (sauf pour les élèves ayant contracté la Covid-19 dans les deux mois précédents). Si les

responsables légaux le souhaitent, la surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours). **Il est vivement conseillé aux élèves « contact à risque » de porter un masque en classe durant une semaine**

4) Incidence du nouveau protocole sur les récréations

Nous avons mis fin depuis jeudi 24 mars au partage des cours en zones classe. Les élèves peuvent à nouveau se déplacer librement dans les deux cours et passer d'une cour à l'autre. Lorsque les cours étaient partagées en zones/classe, il y avait moins de conflits, moins d'accidents. Nous allons voir ce qui change. Nous avons maintenu les deux horaires de récréation pour avoir moins d'élèves par récréation. Les enseignants préfèrent renoncer à des temps de repos en prenant plus de surveillance Nous avons réintroduit les jeux (ballon sur le terrain de basket/foot, corde à sauter, raquettes, pétanques...). Nous avons toujours la possibilité de revenir en arrière selon l'évolution des protocoles.

5) Le périscolaire :

Les inscriptions auront lieu du 25 avril au 25 mai, en ligne. La fréquentation est en hausse. En septembre 2022 commenceront les travaux d'agrandissement du périscolaire (durée autour d'un an).

6) Les inscriptions à l'école primaire :

**LES INSCRIPTIONS A L'ECOLE PRIMAIRE :**

**Maternelle : la petite section**

- Mardi 29 mars 2022 - Jeudi 31 mars 2022

**Elémentaire : le CP**

- Jeudi 28 avril 2022 - Vendredi 29 avril 2022

7) Point sur les effectifs de l'école primaire :

Niveau	2021/22	2022/23
<b>PS</b>	27	17
<b>MS</b>	27	27
<b>GS</b>	27	27
<b>CP</b>	61	66
<b>CE1</b>	66	62
<b>CE2</b>	64	67
<b>CM1</b>	68	64
<b>CM2</b>	61	69
<b>Total</b>	<b>401</b>	<b>399</b>

8) Stage RAN : Stage de Remise à Niveau

Des stages RAN auront lieu du **11 au 14 avril 2022** de 8h30 à 11h30 à l'école **René Cassin**. Ils seront encadrés par quatre enseignants volontaires.

Ces stages sont proposés à des élèves par les enseignants. Le travail se fait par petit groupe de de **7 ou 8 élèves** maximum. Il y a 28 élèves concernés.

9) Classe découverte, en quelques chiffres :

- Nombres d'élèves habitant à Lutterbach : **61**
- Nombres d'élèves habitant d'autres communes : **15**
- **Où** : centre La Roche à STOSSWHIR
- **Quand** : du lundi 13 juin à 10h au vendredi 17 juin à 17h
- **Qui** : les classes de CE2/CM1 mono - CM1/CM2 mono - CM1/CM2 bilingue

**Financement :**

- **Coût du séjour** : 24 700 €
- **Transport** : 1764 €
- **Tarif élève/jour** : 62,50 €
- **Tarif élève semaine** : 312,50 €
- **Participation Mairie de Lutterbach** : 2 000€ par classe soit 6000€ (79€/élève)
- **Département du haut Rhin** : en attente (10€/nuit/élève)
- **Actions ventes (fleurs (868, soit 11,40€/élève) – chocolat – fromages) :**
- **Participation familles (avant action chocolat et fromage) : 182€**

**Voir programme en annexe**

10) Kermesse :

La réunion en janvier n'a pas pu avoir lieu (période marqué par le Covid 19). Le projet n'a pas avancé. A trois mois de la date, une kermesse ambitieuse semble compliquée à organiser. Nous proposons une réunion ouverte à tous les parents **mardi 05 avril à 18h** dans la salle de réunion de l'école.

11) Points divers :

- Nous avons à nouveau le droit de brasser les élèves et nous relançons le « conseil des délégués de classe ». Ce conseil était au point mort depuis le premier confinement et manquait énormément à la vie de l'école. Les élections se tiendront avant les vacances de printemps et le premier conseil se réunira après la reprise. Nous pourrions imprimer des cartes d'électeur (assez réalistes) à la mairie.
- La circulation de vélos et trottinettes à grande vitesse dans la cour à la sortie devient problématique. Cette pratique est très dangereuse pour les parents et les enfants qui attendent la sortie des enfants et empêche les élèves du périscolaire d'occuper cet espace qui leur est dévolu. Une solution va être trouvée en mairie.

Le conseil s'est clôturé à 19h35.

La secrétaire Mme Karine Steible

Le directeur M Bruno Ruetsch



ECOLE RENE CASSIN  
1, rue des Maraichaux  
68460 LUTTERDACH  
Tél. : 03 89 52 71 44

